



COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Après le lancement, le 17 juillet 2026, de l'appel à candidatures au poste de Directeur général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), le Comité de Sélection, dirigé par le Directeur général du Bureau Organisation et Méthodes (BOM) et comprenant le Président du Collège de l'ARTP, les représentants respectifs de la Présidence de la République, de la Primature et du Ministère des Télécommunications et du Numérique ainsi que d'experts - conseillers, a transmis au Chef de l'Etat le procès-verbal en date du 24 août 2026.

Ainsi, **Monsieur Cheikh Tidiane SARR**, *Ingénieur en Génie Industriel et Systèmes de Télécommunications, Manager et spécialiste du secteur numérique et de services financiers régulés*, est nommé **Directeur général de l'ARTP** par décret n° 2026 - 1605 du 10 septembre 2026.

Par ailleurs, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, a instruit l'ouverture d'appels à candidatures pour :

- le poste de Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;
- la désignation des douze (12) membres du Conseil national de régulation des Médias (CNRA).

Le pilotage immédiat de ces processus de sélection est confié au BOM.

Fait à Dakar, le 10 septembre 2026

Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République

Oumar Samba BA



Monsieur Cheikh Tidiane SARR nouveau Directeur général de ARTP